

République Islamique de la Mauritanie
Honneur – Fraternité – Justice

WILAYA D'ASSABA

COMMUNE DE KIFFA



PROJET EAU-KIFFA

Appel à Manifestations d'Intérêt

Sélection d'un bureau d'étude pour un diagnostic sur le réseau de distribution d'adduction d'eau potable de la ville de Kiffa dans la commune de Kiffa.

Autorité contractante : Commune de Kiffa

Financement : Montpellier Méditerranée Métropole

Août 2024

Recrutement d'un bureau d'étude pour un diagnostic sur le réseau de distribution d'adduction d'eau potable de la ville de Kiffa dans la commune de Kiffa.

1. Contexte

Depuis plusieurs années, Kiffa, deuxième ville de Mauritanie est confrontée à un déficit de ressources en eau et à un vieillissement de son réseau d'adduction et de distribution. Parallèlement, les besoins sont en augmentation constante en raison de la sédentarisation de populations nouvelles à Kiffa. La ressource actuellement exploitée ainsi que les équipements de production et de distribution d'eau ne suffisent donc plus à répondre aux besoins, notamment des personnes les plus vulnérables vivant en périphérie de la ville. La Municipalité de Kiffa a donc sollicité le soutien de Montpellier Méditerranée Métropole (3M) dans l'objectif de mettre en place un dispositif plus performant d'accès et de gestion de l'eau potable à Kiffa. Après avoir mené plusieurs études de faisabilité, 3M a obtenu des fonds de l'Agence Française de Développement (AFD) ainsi que de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour mener un projet d'amélioration du service d'eau de la ville.

Le projet est mené par la Municipalité de Kiffa et Montpellier Méditerranée Métropole, en partenariat avec le Ministère de l'hydraulique et de l'Assainissement (MHA) et la Société Nationale des Eaux (SNDE). D'une durée prévisionnelle de trois ans, il a pour objectif d'améliorer l'accès des populations de Kiffa à l'eau potable dans un environnement assaini. Les objectifs spécifiques sont :

- i) Une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement par la Municipalité de Kiffa ;
- ii) Augmentation du volume d'eau potable pour la ville de Kiffa ;
- iii) Amélioration de la distribution de l'eau à Kiffa ainsi que du contrôle de sa qualité.

Pour répondre à cette problématique la commune de Kiffa lance cet avis de manifestation d'intérêt qui a pour objet de réaliser un diagnostic technique sur le réseau AEP actuel de la ville de Kiffa, commune de Kiffa.

1. *Le présent appel à manifestation d'intérêt vise à sélectionner un bureau d'étude pour une mission de diagnostic sur le réseau de distribution de l'adduction d'eau potable de la ville de Kiffa. Il s'agit de :*
 - Réaliser l'état des lieux du système d'alimentation en eau potable (cartographie de la pression, des organes de protection et de régulation, les zones à desserte difficile) et définir les caractéristiques techniques des tuyaux existant et leur localisation ;
 - Réaliser un diagnostic sur l'ensemble du réseau primaire et secondaire de l'adduction d'eau potable de Kiffa ;
 - Réaliser une cartographie (SIG) du réseau primaire et secondaire ;
 - Réaliser une campagne de recherche de fuites :
 - o Localisation des fuites,
 - o Quantification des fuites identifiées,
 - o Elaboration d'un cahier de « recommandations » définissant les différentes formes de travaux à réaliser et les technologies à mobiliser pour améliorer le rendement du réseau étudié tout en prenant en compte la perspective d'augmentation du volume d'eau dans le réseau,
 - Elaborer des modèles hydrauliques (exhaure, refoulement et distribution) ;
 - Proposer des plans de sectorisation du réseau de distribution ;
 - Préparer un DAO pour la réalisation des travaux pour améliorer le rendement du réseau et de la continuité du service ;

- Proposer une solution efficace de raccordement des pompes du champ captant de Nekkat au réservoir de traitement d'eau ;
2. La commune invite tous les bureaux d'études intéressés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. La mission est ouverte à tous les bureaux d'études éligibles et disposant de l'expérience et les compétences requises en rapport avec la mission.
 3. A ce titre, les bureaux d'études doivent produire des informations suffisantes sur leurs capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour réaliser les missions (documentation, référence de prestations récentes et similaires, capacités financière/économiques et expérience dans des missions comparables, etc...).

Les dossiers de manifestation d'intérêts devront comporter les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt signée et adressée au **Président de la Commission de Passation des Marchés Publics « Ad'hoc » de la commune de Kiffa** ;
 - Une présentation du bureau d'étude (date de création, pays d'origine, situation géographique, domaine de compétences, organisation, etc...) accompagnée des preuves de son existence juridique (statuts, registre de commerce, NIF) et les états financiers des 3 derniers exercices accompagnés de bilans certifiés par un bureau agréé ;
 - Les références des missions similaires réalisées par les consultants. Les consultants doivent faire ressortir pour chaque mission les informations suivantes : (i) l'objet et le contenu de la mission, (ii) une description sommaire des prestations réalisées et des résultats obtenus ; (iii) le nom, l'adresse et les contacts du client ; (iv) l'année de réalisation y compris les dates de début et fin de la mission, (v) le montant du contrat ; (vi) la liste des experts-clés ayant réalisés la mission ; et (vii) toute autre information jugée pertinente sur la mission réalisée.
 - Les attestations de bonne exécution ou les certificats de bonne fin attestant la bonne exécution des prestations accompagnées des pages de garde et de signature des contrats.
4. Ils seront évalués et comparés suivant la méthode de Sélection fondée sur la Qualification des Consultants (QC) telle que décrite dans le « Règlement de Passation des Marchés de l'AFD ». Les candidats seront sélectionnés suites aux critères d'évaluation suivantes :

- Expériences générales (dimensionnement de réseau, topographie et cartographie) dans le domaine d'adduction d'eau potable, **(40 /100 points)** ;
 - Expériences spécifiques dans le diagnostic des réseaux, la recherche de fuites et l'amélioration de performance des réseaux. **(60/100 points).**
5. **Le marché sera passé par la Commune de Kiffa qui assurera la fonction de Maître d'Ouvrage et de personne responsable de l'exécution des marchés.** La commune de Kiffa constituera les instances de sélection des prestataires et les fera appliquer conformément aux dispositions du code des marchés publics mauritaniens et **dans le respect des directives de l'Agence Française de Développement.**
L'Opérateur de développement, le Gret, assistera le maître d'ouvrage et aura une fonction de contrôle de la régularité des processus de passation des marchés.
 6. La Commune dressera une liste restreinte de trois (3) candidats minimum , présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels elle adressera une Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
 7. La prestation se déroulera sur une durée estimée de **3 mois.**

8. La Manifestation d'Intérêt doit être rédigée en français et être déposée sous plis fermés en quatre (4) exemplaires (un original + 3 copies) et scannées dans une clé USB en version non modifiable, à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le mardi 27 août 2024 à 12 heures (GMT) et porter expressément la mention :

« Manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un bureau d'étude pour un diagnostic sur « **le réseau de distribution d'adduction d'eau potable** de la ville de Kiffa dans la commune de Kiffa ». Avec l'avertissement «*NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES P LIS* ».

Secrétariat de la Mairie de Kiffa,

Commission de Passation des Marchés Publiques « Ad'hoc » de la commune de Kiffa,

Téléphone : (+222) 22 08 36 88,

Email : mairiekiffaeau@gmail.com

9. Les candidats intéressés peuvent participer à l'**ouverture des offres** prévu le mardi 27 août 2024 à **12h 15mn** à la salle de réunion de la Mairie de Kiffa,
10. La commune se réserve le droit de ne donner aucune suite à toute ou partie de la présente manifestation d'intérêt.
11. Toute expérience doit être justifiée par des attestations de bonne fin délivrées par les clients et toute expérience non attestée ne sera pas prise en considération.
12. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures suivantes : du lundi au jeudi de 9h à 16h et le vendredi de 9h à 12h, **Mairie de Kiffa.**

Téléphone : (+222) 22 08 36 88 ,

Email : mairiekiffaeau@gmail.com

